



FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES RETRAITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE COURRIER du RETRAITÉ

Bulletin de la Section de la Seine-Saint Denis

FGR FP 93 - Bourse Départementale du Travail

1 place de la Libération - 93008 Bobigny cedex

N°17 - Septembre 2012

NOUVELLE SÉRIE

- Pour la défense du pouvoir d'achat des retraités ;
- Pour un accès aux soins pour tous, partout et à tout moment en stoppant les dépassements d'honoraires ;
- Pour la mise en place rapidement d'un financement juste et solidaire de la perte d'autonomie ;

*La FGR-FP, ainsi que les unions
syndicales de retraités CGT - FSU -
CFDT - UNSA - CFTC vous appellent à*

manifeste
Jeudi 11 octobre 2012
à 13 h 30 à Sèvres-Babylone
(parcours de Sèvres-Babylone à la rue Constantine)

Cette manifestation a un **caractère national**, elle est d'une **IMPORTANT MAJEURE** car actuellement dans les média -entre autres- circulent beaucoup de contrevérités ; quelques journalistes économiques tendent à désigner les retraités comme les nantis de cette société en crise, en s'attaquant aux prétendus privilèges des retraités, on pourrait combler les déficits.

La FGR rappelle qu'au niveau de la richesse accumulée et mal redistribuée, si le patrimoine net moyen des ménages est de 220 000 €, le patrimoine brut des plus riches est de 552 000 € et surtout, les 10% les plus riches détiennent près de 50% du patrimoine de l'ensemble des ménages. Les millions de retraités salariés ne font pas partie de ces 10%.

Par contre un très grand nombre de retraités participent fortement et à hauteur de leurs moyens, à atté-

nuer les effets de la crise économique et financière dont ils ne sont pas responsables, en étant obligés d'assumer la prise en charge d'enfants demandeurs d'emploi ou de parents âgés, voire les deux à la fois.

Dans le cas des prétendus privilèges, il est fait référence au taux de la CSG. La FGR rappelle qu'historiquement la retraite était synonyme d'arrêt du paiement de cotisations sociales. L'instauration de la CSG a donc été une charge supplémentaire pour les retraités. De plus, pour justifier l'application d'un taux d'imposition moindre que celui des actifs, il a été tenu compte, notamment, du fait que les cotisations complémentaires santé des retraités sont plus élevées que celles des actifs (jusqu'à 2,5 fois pour ceux qui bénéficiaient de contrats de groupe).

Nous vous envoyons 2 exemplaires de cet appel, si vous pouvez le donner à d'autres retraités de votre connaissance ou le laisser dans un lieu public, cela permettrait de multiplier la diffusion et l'information et espérons-le la mobilisation qui est essentielle.

DÉPASSEMENTS D'HONORAIRES : NÉGOCIATIONS EN COURS

Lancées officiellement le 25 juillet, les négociations vont durer jusqu'au 17 octobre, date butoir fixée par la ministre de la Santé, Marisol Touraine qui a prévenu qu'elle prendrait des mesures législatives en cas d'échec.

C'est l'UNCAM (Union Nationale des Caisses d'Assurances Maladie) qui dirige ces discussions entre la Sécu, des complémentaires - santé (mutuelles, assureurs...) et les syndicats représentatifs de médecins libéraux. Les consommateurs et usagers du système de santé en sont pour l'instant exclus, alors qu'ils sont les financeurs de ces dépassements (2,4 Mds en 2011 dont les 2/3 -soit 1,6 Mds- ne sont pas pris en charge par les complémentaires - santé).

Le montant moyen des dépassements a atteint 54% du tarif de la Sécu en 2011, contre 25% en 1990, avec de grandes disparités selon les départements (150% à Paris). Environ 40% des médecins spécialistes installés en libéral les pratiquent alors que les généralistes (11 %) sont moins concernés.

Même phénomène à l'hôpital public. Ainsi pour exemple, pour une opération simple, celle de la cataracte, dont le tarif conventionné (remboursé par l'assurance maladie) est de 271,70 euros, un patient pourra avoir à déboursé jusqu'à 1490 euros s'il choisit un «ponte» de l'Hôtel Dieu à Paris (même avec un dépassement d'honoraires, il n'aurait payé que 511 à 777 euros en clinique privée...). A l'Hôpital Cochin, toujours à Paris, la pose d'une prothèse de hanche peut-être facturée jusqu'à 4250 euros, alors que le tarif conventionné se limite à 459,80 euros...

Le code déontologique préconise de respecter «le tact et la mesure», une notion plutôt floue que l'Ordre des médecins a récemment tenté de préciser en recommandant de ne pas dépasser «trois à quatre fois» le tarif de la Sécu... !

Les récentes déclarations de la ministre de la santé laissent craindre que la seule voie réellement envisagée pour améliorer la situation consiste en la sanction des

dépassements les plus abusifs. C'est méconnaître la réalité rencontrée par des millions de patients dont les difficultés naissent d'une succession de dépassements de moindre ampleur. Faut-il rappeler que 29% de la population dit devoir reporter ou renoncer aux soins pour raison financière et que 4 millions de français (6%) sont sans couverture complémentaire.

Il faut mettre le système à plat. En France, nous restons le seul pays où la rémunération des médecins est essentiellement liée à l'acte. Dans tous les autres pays, ce sont des rémunérations multiples, avec ce qui relève de l'acte médical, du forfait, de la capitation... La pratique des dépassements d'honoraires met en lumière un vrai problème, celui du niveau de rémunération de l'acte dans le privé, du niveau des salaires dans le secteur public. Cela pose aussi la question de l'action de l'Etat vis-à-vis du monde assurantiel, libre d'opérer un véritable racket sur l'argent public et sur la population !

Il faut donc viser le remboursement des soins à 100% ! Cela implique évidemment une politique sociale volontariste d'augmentation des salaires, d'évolution du financement de la Sécurité Sociale, et caractérisée par une juste répartition des richesses créées (la mise en place, par exemple, d'une cotisation des revenus financiers à hauteur de celle des salaires peut-être une première mesure...).

Nous attendons donc du gouvernement que ces négociations aboutissent à un réexamen de la rémunération de tous les actes médicaux, à la hausse comme à la baisse, et qu'il accorde aux représentants des usagers toute leur place dans ces travaux.

**SOYONS NOMBREUX A LA MANIFESTATION
DU 11 OCTOBRE PROCHAIN
POUR LE FAIRE SAVOIR !**

Jocelyne Bremesse

ALERTE SEINE-SAINT-DENIS

Suite aux travaux de modernisation et au non financement promis par les tutelles, l'hôpital intercommunal André Grégoire, situé à Montreuil, est en situation difficile : les urgences chirurgicales sont transférées à l'hôpital R Ballanger d'Aulnay la nuit, durant les week end et jours fériés !

Un comité de soutien rassemblant les personnels, les usagers des villes de Montreuil, Bagnolet, Noisy le Sec, Romainville, Rosny sous Bois (environ 400 000 habitants) s'est constitué cette année pour demander :

- le maintien intégral de tous les services et du personnel,

- la réouverture des urgences chirurgicales nuit et week end,
- des moyens pérennes pour fonctionner et investir,
- l'abrogation de la tarification à l'activité et de la loi Bachelot.

Ce comité organisera une journée de signatures de pétitions le 2 octobre devant l'hôpital et invite à participer à la manifestation organisée le 6 octobre (départ à 14h devant l'hôpital Cochin - métro Port Royal - vers Matignon) pour défendre le service public de la santé.